



## Déclaration liminaire

*CHSCTD du 9 Octobre 2020*

Monsieur le Président du CHSCTD, Mesdames et Messieurs les membres de ce comité,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour notre premier CHSCTD dans un contexte toujours particulier puisque nous reprenons désormais le travail avec la totalité de nos élèves et avec un dispositif sanitaire allégé malgré une reprise croissante de l'épidémie de COVID 19.

A propos de la tenue de ce CHSCT, nous demandions une date plus proche de la rentrée mais nous ne l'avons pas obtenue ; par ailleurs, c'est par les médias que nous avons appris qu'un nouveau protocole dans l'organisation de travail était mis en place. Dans de nombreux départements, le premier CHSCT a déjà eu lieu. Le CHSCT A a eu lieu 10 Septembre 2020, il aurait pu y avoir un CHSCT D à la suite. Il aurait été pertinent de pouvoir échanger au plus tôt, afin de clarifier ce que l'on peut qualifier de seuil d'alerte concernant la présence d'un cas Covid 19 dans un établissement. Il nous paraît plus que nécessaire de poursuivre le travail entamé durant la crise sanitaire avec les Services de l'Education Nationale et principalement son directeur académique.

Non, la rentrée n'est pas sereine dans les écoles et établissements de l'Indre comme l'ont sous-entendu messieurs les ministres et madame la secrétaire d'Etat en visite à l'école Frontenac.

Si l'enseignement doit être une priorité, et nous en sommes tous convaincus, d'autant plus après la période de confinement vécue, l'exercice de notre profession ne doit pas se faire à n'importe quel prix pour autant.

Les enseignants sont inquiets à cause du mode de communication privilégié par le ministère et le déplorent. Par ailleurs, sur la question du matériel, nous en sommes au même point (matériel personnel utilisé...) Même si l'une de nos premières tâches est de rassurer les élèves et les familles, nous ne pouvons plus désormais leur tenir un discours cohérent. Les discours de notre ministre de l'Education Nationale attisent le feu et la colère dans le monde enseignant et ne participent en rien à l'apaisement (la tenue républicaine, le matériel informatique...).

Dans ce contexte particulier, il ne faudrait pas oublier les autres dossiers que nous suivons au quotidien.

Si nous n'avons pas vocation à intervenir directement, nous devons, en tant qu'acteurs de la sécurité au travail, analyser les risques professionnels et les conditions de travail. Nous devons contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des salariés de la Fonction Publique.

Malheureusement, et nous l'évoquerons encore aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Notre analyse, nos signalements, nos alertes sur certains dossiers sont considérés comme lettres mortes, laissant en souffrance des personnels, ce qui, de fait, discrédite le travail qui pourrait être fait.

En tant que représentants des personnels, nous ne pouvons accepter que cette situation perdure.

Monsieur le Président, lors du premier CHSCTD que vous aviez présidé, vous nous aviez rappelé votre intérêt et votre attachement à ce comité. Nous vous demandons désormais de réagir et de transformer en actes concrets les propositions que nous faisons au sein de cette instance.

Dans de nombreuses situations, l'analyse des risques psycho-sociaux a été réalisée ; il est urgent que maintenant les préconisations soient mises en œuvre.

Sans réponse, sans action clairement identifiée et engagée sur les situations portées à la connaissance de cette instance, la FSU se verra dans l'obligation de défendre les droits des salariés en saisissant d'autres instances.

Nous croyons depuis le début à ce comité technique, prometteur d'un dialogue constructif qui se traduirait en actes pour les personnels de l'Éducation Nationale et nous ne voudrions pas voir nos espérances d'amélioration des conditions de travail demeurer vaines.

Nous comptons donc sur la bonne volonté et les efforts de toutes les composantes du CHSCT pour tenter d'y parvenir rapidement désormais.